



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNE DE VILLAR D'ARENE Avis d'ouverture d'enquête publique

Projet d'extension de l'association foncière pastorale de Villar d'Arène

Le Préfet des Hautes-Alpes informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2024-06-12-00002 du 12/06/2024 est ouverte une enquête publique sur la commune de Villar d'Arène pour un projet d'extension de l'Association Foncière Pastorale (AFP) autorisée de Villar d'Arène.

L'enquête se déroulera **du 05 août 2024 à 09h00 au 09 septembre 2024 à 12h00 inclus**.

Madame Marion DOUARCHE est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête, destiné à recevoir les observations des propriétaires ou de tout autre personne tierce, seront déposés à la mairie de Villar d'Arène, *Rue de la Mairie – 05 480 VILLAR D'ARENE*, où les intéressés pourront en prendre connaissance sur les jours et horaires suivants :

- période du lundi 5 août au dimanche 18 août :

* les lundi et mardi de 09h00 à 12h00

* les mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- période du lundi 19 août au mercredi 4 septembre :

* les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Un dossier d'enquête sera également consultable à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes, *3 place du Champsaur, 05 000 GAP, uniquement sur rendez-vous (du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 17h00)* et en ligne sur le site « *Les services de l'État dans les Hautes-Alpes* ».

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel les intéressés pourront directement transmettre leurs contributions et propositions sera ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5460>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5460@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5460> et donc visibles par tous.

Les observations sur le projet d'extension de l'AFP pourront être adressées au commissaire enquêteur :

- soit par correspondance ou sur place à la mairie de Villar d'Arène,

- soit par l'intermédiaire du registre dématérialisé,

- soit lors d'une permanence du commissaire enquêteur à la mairie de Villar d'Arène le lundi 05 août de 09h00 à 12h00, et à la salle de « l'ancienne école », Rue de la Chapelle – 05 480 VILLAR D'ARENE les jeudi 05 septembre de 14h00 à 17h00, vendredi 06 septembre et lundi 09 septembre de 09h00 à 12h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à disposition du public en mairie de Villar d'Arène, sur le site du registre dématérialisé, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes.

Les documents sont communicables, à ses frais, à toute personne qui en fera la demande au Préfet des Hautes-Alpes.